

SOUS-PREFECTURE
30 NOV. 2023
DE MULHOUSE



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°005.2023
Séance du 9 novembre 2023

5 membres présents (9 en exercice / 1 procuration)

Présents :

Anne-Catherine GOETZ
Alfred OBERLIN
Nathalie MOTTE
Joseph SIMEONI
Florence FORIN (représentant Delphine CHRISTOPHE de la DRAC)

Excusés :

Antoine EHRET
Michel SPITZ
Marc MUNCK (membre représentant la CeA)

Procuration:

Peggy MIQUEE donne procuration à Anne Catherine GOETZ

Objet : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 de la régie personnalisée Orchestre symphonique de Mulhouse.

*Le masculin vaut neutre dans la présente rédaction
« Régie » équivaut à Régie personnalisée dans la présente rédaction
« OsM » s'entend comme Orchestre Symphonique de Mulhouse*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 215/8.9/744 en date du 14 décembre 2022 de la Ville de Mulhouse créant juridiquement la Régie personnalisée de l'OsM et adoptant ses statuts ;

Exposé des motifs :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Cette catégorie inclut la régie personnalisée de l'OSM.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration avant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Le rapport porte notamment sur la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, sur les objectifs de la structure en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement et de besoin de financement annuel.

Les orientations budgétaires permettent la mise en place d'une ambition artistique pour l'OSM :

Cette ambition s'articule autour de 2 enjeux :

- Une qualité artistique portée vers l'excellence (diversité des styles musicaux, présence de chefs renommés et valorisation de la place des femmes dans un orchestre, notamment pour les fonctions de direction).
- Un ancrage territorial au service de tous et notamment de ceux éloignés du champ de la musique de patrimoine et du jeune public.

Le rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours et les dépenses et les prévisions de recettes, en fonctionnement et en investissement. Il précise les enjeux budgétaires et les priorités de l'action de l'OSM pour le prochain exercice budgétaire. Il a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires 2024.

Les enjeux budgétaires développés sont les suivants :

Dépenses :

- Maîtrise de la masse salariale, en tenant compte des évolutions légales, réglementaires et professionnelles
- Maîtrise des dépenses de production tout en maintenant la qualité artistique et les actions éducatives

Recettes :

- Sécurisation des soutiens financiers des contributeurs de la régie personnalisée
- Ajustement du partenariat et de la subvention annuelle de l'Etat en lien avec le projet de labellisation « Orchestre national en Région »,
- Dynamisation des recettes de billetterie et des droits de cession.

Délibéré :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 qui lui a été soumis.

PJ : Rapport d'orientation budgétaire

SOUS-PREFECTURE
30 NOV. 2023
DE MULHOUSE

La Présidente
Anne-Catherine GOETZ

